

Concours de Nail Art « Toutes au Brésil ! »

Jeu gratuit sans obligation d'achat.

Article 1^{er} : Organisation

Beauté-addict.com est un site portail édité et exploité par la société THEMA-web Développement, SAS au capital de 174.775 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes N° 435 071 014 ayant son siège social 21 Bis rue Vasselot - 35000 Rennes qui organise un jeu-concours du 16 juin au 31 août 2014 inclus, baptisé **Concours de Nail Art « Toutes au Brésil ! »** ; THEMA-web Développement initie, organise, développe, héberge et gère le jeu concours au nom de beauté-addict.com.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, en dehors des personnels de THEMA-web Développement. Pour participer, les joueurs doivent être membre du Club Beauté Addict et doivent préalablement s'identifier sur le site avec leurs codes d'accès personnels de membre afin d'accéder aux fonctionnalités du jeu.

Article 3 : Durée du Jeu

Le Jeu se déroulera du 16 juin au 31 août jusqu'à minuit selon les modalités définies à l'article 4 du présent règlement.

La Société se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Dans de telles circonstances, la Société mettra en place les moyens techniques pour en informer les Participants.

Article 4 : Modalités

Chaque participant au Jeu doit :

- Avoir une attitude loyale et respecter les règles précisées dans le présent règlement ainsi que dans le règlement du Club Beauté Addict;
- Accepter sans réserve le présent règlement. Thema-Web Développement se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté les dispositions relatives au présent règlement ainsi qu'à celui du Club.

Une seule participation est autorisée par foyer durant toute la durée du Jeu. Chaque membre pourra mettre en concurrence 10 photos.

Pour consulter la fiche du jeu, il faut se rendre dans la rubrique « Jeux » de Beauté Addict, puis cliquer sur le lien **Concours de Nail Art « Toutes au Brésil ! »**.

Pour participer au Jeu, il faut être inscrit au site et connecté. Chaque participant doit choisir de télécharger ou d'imprimer le tampon « Concours de Nail Art Beauté Addict » disponible à partir de la fiche du jeu sur le site www.beaute-addict.com. Il leur suffit ensuite de réaliser une photographie et de la publier sur le site à partir de la fiche du Jeu. Les participants peuvent publier jusqu'à dix photos chacun, qui seront accessibles à partir de la fiche du jeu. Pour qu'une photo soit validée, elle doit comprendre le tampon « Concours de Nail Art Beauté Addict » de manière visible.

Les différents participants peuvent évaluer les photos et déposer des commentaires. Ces actions rapportent des points aux participants et seront pris en compte pour établir un classement. Un jury de la société THEMA-web Développement choisira ensuite ses 6 propositions préférées, dont les auteurs seront déclarés gagnants du concours. Cependant, ce classement n'est qu'à titre indicatif et le Jury se réserve le droit de choisir des photos qui ne figurent pas parmi les premières du classement.

Les points sont attribués de la façon suivante :

Vos actions :

- Vous avez passé 1 photo = + 1 par photo évaluée
- Vous avez aimé 1 photo = + 2 par photo évaluée
- Vous avez adoré 1 photo = + 4 par photo évaluée
- Vous avez commenté 1 photo = + 2 par photo commentée (hormis les vôtres)

Votre photo :

- 1 personne a vu votre photo = + 1 par visite (1 visite = 1 adresse IP enregistrée pour 1 heure)
(1 personne a passé votre photo = + 0 par personne ayant évalué la photo)
- 1 personne a aimé votre photo = + 5 par personne ayant évalué la photo
- 1 personne a adoré votre photo = + 10 par personne ayant évalué la photo
- 1 personne a commenté votre photo = + 2 par personne ayant laissé un commentaire

Chaque personne peut connaître le détail de son score en cliquant sur celui-ci en haut à droite de sa photo.

Le jury sélectionnera une seule photo par participant avant d'élire les photos gagnantes. Les 6 gagnants se verront adresser un mail les informant de la nature de leur gain. Leurs noms seront également affichés en marge du jeu.

Dans le cas où plusieurs participants participeraient au jeu-concours avec la même Photographie et que cette Photographie était désignée gagnante par le tirage au sort, la Photographie gagnante sera celle qui aura été postée en premier à compter de la date de début du jeu-concours. Les autres Photographies ne seront pas gagnantes et les participants ne pourront prétendre à aucune dotation.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser, éliminer toute photographie:

- ne respectant pas le thème imposé ;
- non originale ;
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage) ;
- vulgaire ;
- diffamatoire ;
- en contradiction avec les lois en vigueur ;
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ;
- faisant appel à la haine raciale ;
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc.) ;
- représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une œuvre originale, une marque (sauf Beauté Addict), un modèle déposé, etc.

Le gagnant du jeu sera déterminé uniquement entre les participants ayant posté une photographie respectant ces règles. La société THEMA-web Développement décline toute responsabilité dans le cas où une photographie ne respecterait pas les conditions citées ci-dessus.

Article 5 : Dotations

Beauté Addict met en jeu 5 dotations de produit ainsi que 5 chèques cadeaux Douglas d'une valeur de 10€. Ces dotations sont attribuées de la façon suivante :

- **Gagnant n°1** : Un **Chèque Cadeau Sephora** d'une valeur indicative de 20€, utilisable en France, Monaco, Luxembourg et 24h/24 sur www.sephora.fr.
- **Gagnant n°2** : Un **Chèque Cadeau Sephora** d'une valeur indicative de 20€, utilisable en France, Monaco, Luxembourg et 24h/24 sur www.sephora.fr.
- **Gagnant n°3** : Un **Chèque Cadeau Sephora** d'une valeur indicative de 20€, utilisable en France, Monaco, Luxembourg et 24h/24 sur www.sephora.fr.
- **Gagnant n°4** : Un **Chèque Cadeau Sephora** d'une valeur indicative de 20€, utilisable en France, Monaco, Luxembourg et 24h/24 sur www.sephora.fr.
- **Gagnant n°5** : Un **Coffret Brasil Mini-Kit de Vernis O.P.I.** ; composé d'un vernis Next Stop The Bikini Zone, pot 3,75ml; d'un vernis Kiss Me I'm Brazilian, pot 3,75ml; d'un vernis AmazOn AmazOff, pot 3,75ml et d'un vernis Where did Suzi's Man-Go, pot 3,75ml ; d'une valeur indicative de 20€.
- **Gagnant n°6** : Un **Coffret Mini-Kit Iconique de O.P.I.** ; composé d'un mini vernis Hot & Spicy, pot 3,75ml; d'un mini vernis My Chihuahua Bites, pot 3,75ml; d'un mini vernis Koala Bear-y, pot 3,75ml et d'un mini vernis Dating A Royal, pot 3,75ml ; d'une valeur indicative de 20€.

Article 6 : Réserves

En cas de force majeure, THEMA-web Développement se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler le jeu, de remplacer un lot par un lot d'une valeur égale ou supérieure, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait. De même, en cas d'avarie lors du transport ou de la livraison des lots, THEMA-web Développement ne saurait être tenue pour responsable.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

Article 7 : Remboursement des frais

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation au jeu-concours générés par les coûts de connexion Internet (rnis) seront remboursés sur simple demande écrite en :

- Adressant une enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur à : 0,45 €.
- L'adressant à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours calendaires après la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : THEMA-web Développement jeu-concours Beauté-addict.com, 21 Bis rue Vasselot 35000 Rennes.
- Indiquant les nom, prénom, email (l'email doit obligatoirement être celui utilisé pour la participation au jeu afin de permettre le recoupement des informations) et adresse postale personnelle, la date, heure et durée de connexion au site, ainsi que la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès, faisant apparaître la date et l'heure de connexion au site et accompagnée d'un RIB ou RIP. Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi (même nom, même adresse). Le remboursement sera effectué sur la base de deux (2) minutes de communication au tarif local heure pleine de France Télécom en vigueur. Les personnes disposant d'une connexion Internet permanente (type adsl, câble...) ne sont pas concernées par cet article.
- Les frais liés aux photocopies des justificatifs seront remboursés sur la base de 15 centimes d'euros le feuillet sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion et dans la limite d'un feuillet.
- Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix de la société organisatrice, adressé dans les quatre (4) semaines après réception de la demande, après

vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription saisi sur le site.

- Le remboursement du timbre nécessaire à la demande de remboursement des frais de connexion ou à la demande de règlement ou à l'envoi du coupon de participation sera effectué sur demande au tarif lent en vigueur. Par ailleurs, la société organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués. En outre, il est précisé que la société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexions et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

Article 8 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant soit en accédant à leur espace personnel soit en écrivant un courrier ou courriel à l'attention de [beauté-addict.com](mailto:contact@beaute-addict.com) :

THEMA-Web Développement
21 Bis rue Vasselot
Entrée passage de la Soule
35000 Rennes
contact@beaute-addict.com

Beauté-addict.com est déclaré et enregistré auprès de la CNIL sous le numéro 1182212.

Article 9 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que le règlement du Club Beauté Addict. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. En outre, il ne sera répondu à aucune demande par téléphone.